

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2021 B 01009

Numéro SIREN : 789 618 964

Nom ou dénomination : 2AB MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2021 sous le numéro de dépôt 5296

DEPOT N° 2021/5295

DU 29 JUIN 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND  
DEPOT N° 2021004315 DU 29/06/2021.

### ORDONNANCE

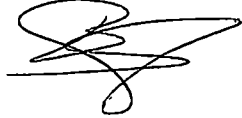
Nous, *Patrice PENNIN*

Président du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND,

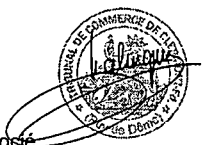
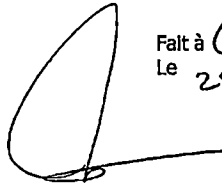
Vu la requête qui précède,

Autorisons la société ZAB MANAGEMENT à bénéficier d'un délai supplémentaire de **six (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021**, pour la convocation dans les conditions prévues par la loi de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le greffier  
*Sylvie BONJEAN*



Fait à *Clermont*  
Le *28.06.21*



**2AB MANAGEMENT**  
Société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros  
26 rue la Tour d'Auvergne 63000 CLERMONT-FERRAND

**789 618 964 RCS CLERMONT-FERRAND**

ARRIVÉ LE :  
28 JUIN 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE  
GREFFE DE CLERMONT-FERRAND

---

**REQUÊTE**  
**À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND**

---

La soussignée **Madame Sylvie GILBERT**,

Agissant en qualité de Présidente de la société 2AB MANAGEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros, dont son siège social est situé 126 rue la Tour d'Auvergne 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 789 618 964,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société 2AB MANAGEMENT a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au **31 décembre 2020**.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'organiser la consultation des associés en raison de leurs agendas respectifs ; Les délais légaux ne pourront pas être respectés.

C'est pourquoi, la soussignée sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **six (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021**, pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 susvisé.

Fait à CLERMONT-FERRAND

Le 23/06/2021

**Madame Sylvie GILBERT**

